

12.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Mise à jour de l'organigramme communal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organigramme est un outil essentiel au bon fonctionnement de la Commune. Il permet de connaître le positionnement des services et les relations hiérarchiques et/ou transversales qui existent entre les différents agents de la collectivité.

La présente mise à jour concerne la réorganisation du Pôle Territoires plus particulièrement la Direction des Services Techniques (Pôle « Territoires ») avec la mutualisation du service « Voirie & Régie Services Techniques » avec le service « Espaces Verts ».

Parallèlement, le Pôle Population est réorganisé par la fusion de la Direction de l'Action Culturelle et du service « Communication », créant ainsi la nouvelle Direction de l'Action Culturelle et de la Communication (DACC).

L'organigramme ainsi modifié est annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

-  de valider la mise à jour du nouvel organigramme de la Commune ci-annexé.
-  d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.